**Dépôt des candidatures :**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **25 octobre 2018**.

Pour rappel :

|  |  |
| --- | --- |
| **Scrutin** | **Dépôt auprès de…** |
| CTM - CTAC | SRH/Bureau du dialogue social et de l’expertise statutaire |
| CAP et CCP | Bureau qui assure le secrétariat de la commission : SG/SRH/bureaux de gestion pour les CAP, SG ou DGPAT pour les CCP |
| CT de proximité | Service RH - ENSA Paris La Villette |

**Pour le comité technique de l’ENSA Paris La Villette :**

*Les organisations syndicales candidates sont encouragées à déposer leurs candidatures le plus tôt possible avant la date limite de dépôt des candidatures pour laisser aux services qui en ont la charge le temps de procéder aux vérifications et, le cas échéant, procéder aux remplacements nécessaires.*

Il s’agit d’un scrutin de liste.

Formats et contenu des documents à déposer par les OS candidates auprès du service des ressources humaines de l’établissement :

* La liste de candidature de l’organisation syndicale, signée par la personne habilitée à engager l’organisation syndicale
* Les déclarations de candidatures individuelles signées par les agents se portant candidats

*En cas de liste commune, la candidature individuelle doit être établie au nom des syndicats de la liste commune.*

* La profession de foi éventuelle

*Il est rappelé que les professions de foi seront fournies dans le matériel de vote remis aux agents. Le format des professions de foi a été concerté au niveau ministériel (Document recto/verso / Format A3 ouvert et A4 fermé / Grammage : à partir de 60g/m2/ papier recyclé par un écolabel public (écolabel européen) / couleur de fond : blanc / couleur d’impression : noir). Il doit être impérativement respecté.*